Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 029-212901870-20260217-2026_02_09-DE

commune de Plougar

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOUGAR

Délibération N° 2026-02-09
17 février 2026

Date de convocation : Mardi 10 février 2026	*Le mardi dix-sept février deux mille vingt-six à vingt heures se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. Laurent LE BORGNE, Maire.* *Etaient présents : Mmes GAC Céline, DALLE Marie, GUILLARD Nolwenn GUILLERM Marie-Claire, MINGAM Gwenaëlle, SALMAS Anne Marie, MM. AUFFRET Xavier, BRU Alain, LE BORGNE Laurent, LE NAN Yvon, LE ROUX Benjamin, PRISER Yvon, SALIOU Sébastien, formant la majorité des membres en exercice.* *Absents excusés : LE GUERN Marlène ayant donné pouvoir à LE BORGNE Laurent, REUNGOAT Erwan.* *Mme SALMAS Anne Marie a été désignée comme secrétaire de séance.*
Membres : En exercice : 15 Présents : 13 Absents excusés : 2 Votants : 14	

<u>Objet</u> : approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal

Monsieur le Maire présente au vote le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 13 janvier 2026.

Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité (14 votants, 0 abstention, 14 voix exprimées, 14 voix pour, 0 voix contre)

- **Approuve** le procès-verbal du Conseil Municipal du 13 janvier 2026.

M. Laurent LE BORGNE, ***Maire***	*Mme SALMAS Anne Marie* ***Secrétaire de séance***	*Acte certifié exécutoire, compte tenu de la :* *Publicité par voie d'affichage, pour une durée de deux mois, à compter du 19 février 2026* *Transmission au contrôle de légalité le 19 février 2026*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, 3 Contour de la Motte, 35044 RENNES Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication.